

Pour porter des enchères :

1/ **Chèque** de banque à l'ordre du Bâtonnier Séquestre d'un montant de 10% de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie puisse être inférieur à **3 000 €**.

Récépissé à donner au client contre ce chèque (voir modèle)

2/ **Chèque** de banque à l'ordre de la CARPA du montant des frais soit :

A/ - frais préalables de vente

B/ - environ 10% du prix d'adjudication se décomposant comme suit :

- droits enregistrement (5,81% ou TVA)
- émoluments de vente selon barème :

A COMPTER DU 1^{er} MAI 2020 (Arrêté du 28 février 2020 - JORF n°0052 du 1^{er} mars 2020)

Tranches d'Assiette	Taux applicable	
De 0 à 6 500 €	7,256%	
De 6 500 € à 17 000 €	2,993%	
De 17 000 € à 60 000 €	1,995%	
Plus de 60 000 €	1,497%	

- frais de publication de jugement d'adjudication (0,1% du prix d'adjudication)

3/ Faire remplir un **pouvoir** par le client avec son état civil complet (voir modèle)
Le nom de l'adjudicataire doit être déclaré immédiatement à l'audience.

Formule prononcée par l'Avocat adjudicataire lors de l'audience d'adjudication

« Plaise à Monsieur le Président déclarer adjudicataire Monsieur/Madame... ou la Société de l'immeuble dont s'agit moyennant le prix principal de euros outre les charges pour le compte de M.(présent et) acceptant .»